



Un avocat peut-il choisir l'expert lors d'un procès?

Par **dada9902**, le **07/07/2016** à **22:01**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Un avocat a-t-il le droit (ou plutôt est-il légal) de choisir et de rémunérer un expert lors d'une affaire?

Ou bien Est-ce le juge qui décide qui sera l'expert pour présenter un rapport à la cours?

MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **08/07/2016** à **08:27**

Bjr,

Les 2.

Chaque partie oppose ses experts et ses dires.

Le cas échéant une partie demande au juge de missionner un expert judiciaire, en consignat par avance les frais.